



LA FAMILLE AUJOURD'HUI

Entre tradition et modernité

Sébastien Dupont

Éditions
SCIENCES
HUMAINES

Remerciements

Mes chaleureux remerciements à ceux qui m'ont conseillé et soutenu dans la conception de cet ouvrage : Josiane Bigot, Séverine Bloch, Catherine Dupont, Steph Dupont, Claudine Lacoumette, Philippe Lacoumette, Morgan Poulizac et Brune Seban. Ce livre est dédié à Ariane et à ma famille (d'origine, par alliance et en devenir...).

Sébastien Dupont

Maquette couverture et intérieur : Isabelle Mouton.

Retrouvez nos ouvrages sur

www.scienceshumaines.com

www.editions.scienceshumaines.com

Diffusion : Volumen
Distribution : Interforum

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de
reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen,
le présent ouvrage sans autorisation de
l'éditeur ou du Centre français du droit de copie.

© **Sciences Humaines Éditions, 2017**

38, rue Rantheaume

BP 256, 89004 Auxerre Cedex

Tél. : 03 86 72 07 00 / Fax : 03 86 52 53 26

ISBN = 9782361064211

LA FAMILLE AUJOURD'HUI

Entre tradition et modernité

Sébastien Dupont

La Petite Bibliothèque de Sciences Humaines

Une collection dirigée par Véronique Bedin



INTRODUCTION

Au début des années 2010, la question de l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe a provoqué de vives polémiques et a fait descendre plusieurs centaines de milliers de manifestants dans les rues. Cette observation nous indique que la famille reste bien une institution *publique* qui concerne l'ensemble de la société, et non pas seulement une entité privée et intime. La loi dite du « mariage pour tous » (votée en 2013), qui visait une minorité (les couples homosexuels), a suscité l'intérêt d'une grande partie de la population, que ce soit sous la forme du questionnement, du débat ou de l'opposition. Il en est de même pour toutes les questions qui relèvent de la famille (techniques d'assistance médicale à la procréation, adoption, statut du beau-parent, quotient familial, etc.). Chaque fois qu'elles surgissent dans le débat social, elles ne laissent jamais l'opinion publique indifférente. Chacun naît et grandit dans *une* famille; tout le monde se préoccupe de *la* famille.

C'est maintenant un lieu commun de pointer que les familles ne sont plus homogènes mais plurielles: familles monoparentales, familles recomposées, familles traditionnelles, familles homoparentales, etc. Cette évidence de la diversification des formes familiales est désormais reconnue par tous, même et y compris dans la dénomination de nos références juridiques (par exemple: en 2000, le Code de la famille et de l'aide sociale a été renommé Code de l'action sociale et des familles). Mais une autre analyse de l'évolution de la famille est possible: la multiplicité apparente des configurations familiales serait moins le résultat d'une diversification des formes possibles que de l'*extension de la définition de la famille*, qui englobe de plus en plus de situations qui en étaient autrefois exclues. En effet, en Occident et jusqu'à il y a peu, la définition de la famille était très restrictive: elle renvoyait à une cellule composée d'un couple de

parents hétérosexuels mariés et de leurs enfants biologiques (ou considérés comme tels, que ce soit par présomption de paternité ou remariage). Toutes les situations ne relevant pas de cette définition ne pouvaient pas revendiquer le nom de famille. Mais, au cours des dernières décennies, ces diverses configurations, autrefois marginalisées et honteuses, ont acquis des droits, et notamment celui d'être considérées comme des familles à part entière: parents non mariés, parents célibataires élevant seuls leurs enfants, parents homosexuels...

De ce point de vue, la famille contemporaine contredit ceux qui déplorent son affaiblissement: jamais la famille n'a été aussi puissante et n'a exercé une telle force d'attraction. Elle reste une institution très valorisée, à laquelle veulent appartenir de plus en plus de personnes, y compris celles qui paraissaient *a priori* en être les plus éloignées, comme les homosexuels. Elle s'enrichit d'un nombre toujours plus grand de configurations possibles, ce qui, inévitablement, bouleverse ses références et la fait changer en tant qu'institution. C'est peut-être ici que se situent les questions les plus intéressantes concernant la famille contemporaine: conserve-t-elle une cohérence d'ensemble? Existe-t-il encore des dénominateurs communs à la multiplicité des formes familiales? Les familles d'aujourd'hui partagent-elles de mêmes valeurs? Évoluent-elles selon une même dynamique?

Nous avons donc fait le choix, pour le titre de ce livre, du singulier et non du pluriel. Dans ce domaine, il est en effet plus aisé de relever les différences que de dégager les points communs. Pourtant, c'est bien à une même institution familiale, renvoyant aux mêmes droits, devoirs et idéaux, que les individus d'aujourd'hui souhaitent appartenir.

S'il nous est difficile, à nous Occidentaux, de comprendre nos propres familles, c'est parce que nous les regardons de trop près et avec des idées préconçues. Il nous faudrait, pour les percevoir mieux, adopter le point de vue éloigné de l'anthropologue qui étudie des sociétés exotiques, et nous poser, à propos de nos familles, les mêmes questions qu'il se pose à propos des familles de telle ou telle communauté traditionnelle: comment se forment-elles? Qui y détient l'autorité? Qui vit avec qui?



Qui s'occupe des enfants? Qui transmet son nom? Comment les liens d'alliance, de parenté et de filiation sont-ils organisés? Quelles sont les règles d'héritage? Quelles sont les fonctions de la famille dans la vie sociale?, etc. Ces questions simples et pourtant fondamentales nous guideront tout au long de ces pages.

S'il est difficile de cerner la famille contemporaine, c'est aussi parce que sa définition change selon le point de vue, qu'il soit extrafamilial (juridique, étatique ou culturel, par exemple) ou intrafamilial (la définition qu'un groupe familial se donne de lui-même ou qu'un individu donne de sa propre famille). La famille est un phénomène humain éminemment complexe, qui se situe à l'intersection de multiples dimensions de la vie individuelle et sociale, aussi bien culturelles, psychologiques, juridiques, morales, urbaines qu'économiques. Pour mieux la comprendre, il est donc nécessaire de convoquer plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales : l'histoire, la sociologie, la psychologie, la démographie, le droit, etc. Comme de nombreux objets de la connaissance, la famille souffre des clivages disciplinaires. Dans cet ouvrage, nous veillerons tant que possible à mettre en dialogue les données issues de diverses disciplines.

Nous aborderons tout d'abord le point de vue de la démographie et du recensement ; la famille est en effet avant tout affaire de fécondité et de ménages familiaux (Chap. I). Nous retracerons ensuite le long processus culturel sous-jacent à l'évolution des familles contemporaines (Chap. II) et nous nous pencherons sur leurs nouvelles configurations (Chap. III). Nous entrerons par la suite plus profondément à l'intérieur des familles en nous intéressant aux rôles qu'elles font interagir (Chap. IV), à leurs logiques comme systèmes de relations (Chap. V) et à leur cycle de vie (Chap. VI).



Chapitre I

LA FAMILLE VUE SOUS L'ANGLE DE LA DÉMOGRAPHIE

L'évolution de la famille est un sujet sensible qui suscite passions et polémiques. Dans les études et les débats sur ces questions, l'idéologie, la morale ou encore des postulats théoriques prennent souvent le pas sur l'observation (y compris dans des travaux scientifiques et intellectuels). C'est pourquoi il peut être pertinent – et méthodologiquement prudent – d'appréhender les familles et leurs transformations d'abord sous l'angle factuel des principaux indicateurs socio-démographiques.

Cette dimension n'est en effet pas anecdotique, car elle transforme radicalement la morphologie des familles¹. Pour s'en convaincre, il nous suffit de comparer les familles d'aujourd'hui à celles du XVIII^e siècle. Entre les deux dates, la France a réalisé sa *transition démographique*, qui s'est étalée sur près de deux siècles (1750-1980). Ce phénomène universel, qui s'observe dans toutes les sociétés modernes, désigne le passage d'un régime de fécondité et de mortalité infanto-juvénile hautes à un régime de fécondité et de mortalité infanto-juvénile basses². Cette transition est parallèle à l'évolution de la médecine, de l'hygiène et des conditions de vie, à l'alphabétisation de la population, au changement des mœurs et à la sécularisation. Au début du XVIII^e siècle, les familles avaient ainsi un visage très différent de celles d'aujourd'hui : les femmes avaient leur premier enfant très jeunes, les fratries étaient nombreuses (en moyenne 5 enfants), la mortalité infantile était très élevée (un enfant sur deux n'atteignait pas l'âge de la procréation, 30 % disparaissaient avant

1- S. Dupont, « Comment la démographie a transformé la famille », *Le Débat*, n° 193, 2017.

2- J.-C. Chesnais, *La Démographie*, 7^e éd., Puf, 2010, p. 51-62.

un an), les femmes mourraient fréquemment en couche, peu d'adultes vivaient au-delà de 50 ans, etc.³

La démographie française a ainsi connu d'importantes évolutions au cours des derniers siècles, sous l'action de facteurs multiples: la transition démographique, les guerres mondiales, les hauts et les bas de la croissance économique, l'évolution du statut de la femme, la diffusion des moyens de contraception, etc.

Fécondité et nombre d'enfants par famille

L'indice de fécondité (soit le nombre moyen d'enfants par femme) a connu de fortes fluctuations en France au cours du dernier siècle: un niveau relativement bas dans les années 1930 (2,1), sa chute pendant la Seconde Guerre mondiale, le *baby-boom* des années 1945-1965 (jusqu'à 3 enfants par femme), le *baby krach* des années 1965-1975, la poursuite de sa baisse jusqu'à son niveau le plus bas en 1993 (1,68), puis sa remontée progressive jusqu'à son niveau actuel⁴. Depuis 2006, l'indice de fécondité s'est stabilisé autour de 2 enfants par femme, ce qui place la France parmi les pays les plus fertiles de l'Union européenne (moyenne: 1,6) et de l'OCDE⁵ (moyenne: 1,7). Contrairement à une idée fréquemment relayée, ce ne sont pas les familles d'immigrés qui expliquent la haute fécondité de la France. Le taux de fécondité des femmes immigrées – en moyenne supérieur à celui des autres femmes – n'influe que très légèrement sur la fertilité nationale (environ + 0,1 enfant)⁶.

Ces indices, qui peuvent paraître abstraits, révèlent la situation inédite des pays avancés dans l'histoire de l'humanité: nos sociétés ne sont plus en capacité de se reproduire elles-mêmes. La majorité des pays de l'UE et de l'OCDE sont en effet en deçà, voire très en deçà du seuil de renouvellement des générations (estimé en Occident à 2,1 enfants par femme). Proche de ce

3- P. Yonnet, « L'avènement de l'enfant du désir », *Études*, tome 412, 2010, p. 43-52.

4- F. Daguet, « La fécondité en France au cours du xx^e siècle », *Insee Première*, n° 873, 2002.

5- L'Organisation de coopération et de développement économiques réunit les trente-cinq pays les plus développés de la planète.

6- J.-H. Déchaux, *Sociologie de la famille*, La Découverte, 2009, p. 9.



seuil, la France fait figure d'exception. Autour d'elle, plusieurs pays maintiennent un niveau de fertilité très bas, comme le Portugal (1,2) ou l'Allemagne (1,5)⁷. Ce facteur démographique signe le vieillissement des populations et la nécessité impérieuse, pour la majorité des pays occidentaux, de recourir à l'immigration afin d'assurer leur renouvellement (et, sur un plan très concret, la pérennité des systèmes de retraite).

Les variations de l'indice de fécondité sont aussi révélatrices de l'évolution des mœurs et des aspirations des femmes en matière de réalisation sociale. Longtemps, l'indice de fécondité a été corrélé négativement avec le taux d'activité des femmes, mais le phénomène s'est inversé au tournant du ^{xx}^e siècle : c'est dans les pays les plus progressistes, qui permettent aux femmes de cumuler travail et vie familiale, que les femmes font le plus d'enfants. En France, le nombre de couples bi-actifs a dépassé celui des couples mono-actifs en 1976, et les enfants élevés par une mère active sont devenus majoritaires en 1982⁸.

Une autre évolution importante touche au nombre d'enfants par famille⁹. Au cours du dernier siècle, la taille moyenne des fratries a diminué. La majorité des familles comptent désormais un enfant (36,1 %) ou deux (42,4 %). Les familles dites nombreuses (3 enfants ou plus selon les critères des politiques familiales françaises) se font plus rares ; en moins d'un siècle, leur proportion a en effet été divisée par deux. Aujourd'hui, seule une famille sur cinq (21,5 %) est une famille nombreuse. La part des familles comptant exactement trois enfants est restée relativement stable (16,2 %). En revanche, la proportion de familles de quatre enfants ou plus a fortement diminué (5,3 %), en même temps qu'augmentait la part des familles de deux enfants.

7- Eurostat, 2014. Malgré le caractère universel du processus de transition démographique, on continue d'observer des différences entre les peuples occidentaux en matière de fécondité. Il n'y a donc pas une parfaite convergence des comportements, ce qui révèle l'impact des politiques familiales et des conjonctures socio-économiques, mais aussi des racines culturelles de chaque peuple.

8- J. Damon, *Les Politiques familiales*, Puf, 2006, p. 29.

9- N. Blanpain, L. Lincot, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première*, n° 1 531, 2015.

En France, les familles d'immigrés de première génération comptent des fratries en moyenne plus importantes que les autres et entrent plus fréquemment dans la catégorie des familles nombreuses (36,2 % contre 20 % pour les familles de non-immigrés). Cependant, les familles de descendants d'immigrés ont un nombre d'enfants proche de celui des autres familles. Les comportements en matière de fécondité semblent ainsi s'ajuster aux normes nationales au fur et à mesure des générations.

Les ménages familiaux français – et par-delà occidentaux – se caractérisent aussi par le fait qu'ils se réduisent, dans la grande majorité des cas, à une famille dite « nucléaire », où ne cohabitent que deux générations (parent(s) et enfant(s)). Dans le langage du recensement, ces ménages sont dits « simples », en opposition aux ménages « complexes » (où cohabitent plus de deux générations ou plusieurs familles). En France, seuls 4,6 % des ménages familiaux (comptant au moins un enfant mineur) sont des ménages complexes¹⁰.

De moins en moins d'enfants adoptés

L'humanité a toujours pratiqué le don et le recueil d'enfants, de façon plus ou moins clandestine. Dès l'Antiquité et le Moyen Âge, le don d'un nourrisson est souvent apparu comme une solution pour alléger une fratrie trop nombreuse ou pour pallier l'infertilité d'un couple. Certaines cultures ont également pratiqué le « fosterage » ou « confiage », qui consiste à confier un enfant, pour une période conséquente mais temporaire, à un membre de la famille élargie (à un oncle ou à une tante, par exemple), que ce soit par nécessité ou pour assurer sa formation (cette pratique est encore en vigueur en Afrique subsaharienne). L'adoption proprement dite - qui entraîne une affiliation officielle à la famille adoptive - a une histoire complexe dans les différents pays développés. Tour à tour interdite, tolérée et autorisée, elle a été institutionnalisée dans la plupart des pays occidentaux aux XVIII^e et XIX^e siècles. Elle a ensuite pris son essor avec les deux conflits mondiaux du XX^e siècle et la multiplication des orphelins de guerre.

10- Insee (*Tableaux de l'économie française*, 2016, p. 31).



L'adoption internationale (qui implique la migration de l'enfant d'un pays à un autre) s'est quant à elle développée à partir des années 1970 et a crû de manière constante jusqu'en 2005, année à partir de laquelle elle a commencé à décroître, avant de chuter durablement¹. À l'échelle des flux planétaires, le nombre d'adoptions internationales annuelles a été divisé par trois en dix ans. Cette forte diminution ne relève pas d'une baisse des demandes d'adoption, mais de l'évolution des pays d'origine des enfants adoptables: amélioration de leur situation économique, diffusion de moyens de contraception, développement de structures d'accueil des enfants et de l'adoption nationale, politiques de lutte contre le trafic d'enfants, etc. La plupart des enfants adoptables sont désormais « à besoins spécifiques », c'est-à-dire relativement âgés, en fratrie ou souffrant d'une pathologie.

L'adoption d'enfants nés en France, qui reste minoritaire, a elle aussi diminué au cours des dernières décennies. Elle concerne les « pupilles de l'État »: enfants nés sous X, orphelins ou déclarés abandonnés par un juge. Leur nombre a lui aussi décliné, sous l'action de plusieurs politiques sociales et sanitaires: diffusion des moyens de contraception, évolution des pratiques de l'Aide sociale à l'enfance tendant à maintenir le lien entre les enfants recueillis et leurs parents d'origine, développement des familles d'accueil, etc. De plus, la moitié des enfants pupilles de l'État ne sont pas adoptables; certains maintiennent en effet des liens étroits avec leurs parents naturels, d'autres sont bien intégrés dans une famille d'accueil mise à disposition par l'Aide sociale à l'enfance, d'autres enfin refusent d'être adoptés.

Au milieu des années 2010, le nombre d'enfants adoptés en France ne dépasse plus 2 000 par année (les deux tiers provenant de l'adoption internationale).

La diminution de l'adoption nationale et internationale n'arrête pas le désir d'enfant; elle entraîne une augmentation des demandes d'assistance médicale à la procréation et la mise en exergue des débats qui leur sont associés (ouverture de l'AMP aux femmes seules et aux couples lesbiens, légalisation de la Gestation pour autrui, etc.).

1- J.-F. Mignot, « L'adoption internationale dans le monde: les raisons du déclin », *Population & Sociétés*, n° 519, 2015.

Retardement et allongement de la vie familiale

Les familles contemporaines se distinguent également par l'âge tardif – et de plus en plus tardif – auquel les individus deviennent parents et fondent un ménage. Ce retardement peut être apprécié avec l'évolution de l'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant. Cet indicateur, qui signe l'accès au statut de parent, s'avère à notre époque plus significatif que la cohabitation conjugale (du fait des unions successives) ou l'âge au mariage (du fait de sa raréfaction). Après la Seconde Guerre mondiale, cet âge moyen a baissé régulièrement jusqu'à atteindre son niveau le plus bas en 1969 (23,8 ans), puis est remonté jusqu'à son niveau actuel (28,1 ans), qui place la France dans la moyenne des pays de l'Union européenne (27,9) et de l'OCDE (28,2). Cette augmentation est liée à l'action conjuguée de la diffusion des moyens de contraception (qui ont notamment fait chuter le taux de grossesses précoces), de l'allongement des études des femmes et de leur entrée sur le marché du travail.

Les démographes notent que cette augmentation tend à ralentir depuis quelques années. Il faut aussi préciser que cette moyenne cache des disparités sociales : en France, elle est de 30 ans pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur, et de 25 ans pour les femmes sans diplôme¹¹. Mécaniquement, l'âge moyen des femmes à la première naissance repousse l'âge moyen pour l'ensemble des naissances (30 ans). Malgré la forte attention médiatique dont elles font l'objet, les grossesses dites tardives (au-delà de 40 ans), restent rares et ne représentent qu'une petite part des naissances (4 %)¹². Elles sont plus fréquentes qu'elles ne l'étaient dans les dernières décennies, mais plus rares qu'il y a un siècle. Elles arrivent néanmoins dans des contextes très différents : au début du xx^e siècle, ces grossesses tardives donnaient naissance au quatrième ou au cinquième enfant d'une famille nombreuse, alors qu'aujourd'hui, il s'agit généralement du premier ou du deuxième enfant d'une femme qui a repoussé l'âge de sa première maternité. La période pen-

11- E. Davie, « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première*, n° 1 419, 2012.

12- G. Pison, « France 2009 : l'âge moyen à la maternité atteint 30 ans », *Population & Sociétés*, n° 465, 2010.



dant laquelle les femmes donnent naissance tend ainsi à rétrécir. Elle commence plus tard, mais ne se poursuit pas proportionnellement après 40 ans. La butée biologique de la ménopause et les limites de l'assistance médicale à la procréation paraissent en effet s'opposer à un retardement continu de la période de fertilité.

Concernant les pères, les données disponibles sont moins précises que pour les mères, mais nous savons qu'ils ont en moyenne entre 2 et 3 ans de plus que les femmes, aussi bien à la naissance du premier enfant (soit 30-31 ans) que pour l'ensemble des naissances (soit 32-33 ans). La différence la plus significative entre hommes et femmes concerne l'allongement de la période de fécondité et les enfants « tardifs » : 14 % des enfants naissent de pères quadragénaires, et 5 % de pères de plus de 50 ans¹³. Les secondes unions et remariages expliquent une part importante de ces paternités arrivant à un âge avancé.

D'autres phénomènes démographiques viennent transformer la vie familiale : il s'agit de la diminution radicale de la mortalité infantile et de l'augmentation vertigineuse de l'espérance de vie au cours des derniers siècles.

L'effondrement de la mortalité infantile sur deux siècles est une véritable révolution pour la condition humaine et la vie des familles. Rappelons qu'au milieu du XVIII^e siècle, près d'un enfant sur trois décédait avant d'atteindre son premier anniversaire. En 1900, c'était encore le cas d'un enfant sur six. Ces chiffres nous remémorent le fait que la mort d'un enfant (avant un an ou même avant l'âge adulte) était le lot de la majorité des familles. Aujourd'hui, la mortalité infantile a été quasiment éradiquée : elle ne concerne plus que 4 enfants sur 1 000 au cours de la première année (nous verrons plus loin que cette nouvelle donne change profondément le rapport à l'enfant¹⁴).

Ce phénomène est corrélé à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui, depuis la Révolution française, a plus que doublé dans l'Hexagone. C'est au cours du XX^e siècle que cette élévation a été la plus rapide : de 1900 à 2000, elle est passée

13- Insee – Statistiques d'état civil sur les naissances en 2013.

14- Voir Chapitre IV.

de 48 à 79 ans (soit une hausse de 65 %). En 2015, elle est de 85 ans pour les femmes et de 78,9 ans pour les hommes.

Cette évolution change radicalement l'expérience de la famille. En premier lieu, elle modifie la longévité potentielle des couples. Un calcul théorique permet de saisir l'ampleur de ce changement. En considérant l'âge moyen au mariage pour les hommes et leur espérance de vie à la naissance, il est possible d'estimer la longévité théorique des mariages (hors séparations). On s'aperçoit alors qu'elle a quasiment triplé en un siècle : elle était de 17 ans en 1900, alors qu'elle est de 46 ans au milieu des années 2010. À l'aune de ces chiffres théoriques, on perçoit mieux que l'un des défis des couples contemporains est l'« épreuve du temps ».

L'augmentation de l'espérance de vie bouleverse également les rapports entre générations. De plus en plus de familles voient coexister quatre, voire cinq générations de parents. Ce phénomène entraîne des configurations relativement inédites. Il est par exemple de plus en plus fréquent que des aïeux voient leurs enfants prendre leur retraite et que deux générations d'inactifs coexistent pendant de nombreuses années. Ces situations peuvent poser des difficultés à la solidarité d'État (système des retraites), mais aussi à la solidarité familiale (une même génération – appelée parfois « génération pivot » – peut se trouver en position d'avoir à prendre en charge la dépendance des parents de la génération antérieure et les difficultés d'accès à l'indépendance financière de la génération ultérieure)¹⁵. Par ailleurs, dans les familles de quatre, voire cinq générations, les évolutions culturelles et sociétales qui se sont produites entre chacune d'elles peuvent rendre la compréhension mutuelle difficile. Les aïeux et leurs descendants, nés à cinq ou six décennies d'intervalle, peuvent avoir l'impression qu'ils n'ont pas grandi dans le même monde.

Cette métamorphose de la pyramide des âges transforme la morphologie des constellations familiales et déplace leur « colonne vertébrale ». Jusqu'au XVIII^e siècle, les familles étaient

15- C. Bonvalet, C. Clément, J. Ogg, *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Puf, 2001.

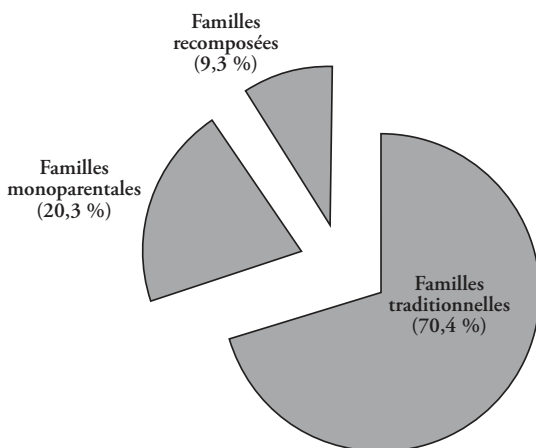


plutôt « horizontales » : elles comptaient de nombreux frères et sœurs, et cousins et cousines. Dans ces familles, les liens entre germains et entre cousins restaient très importants tout au long de la vie. À l'inverse, les liens verticaux étaient plus éphémères du fait de la forte mortalité. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, le rétrécissement des fratries et la valorisation de la famille nucléaire, les familles deviennent « verticales » et se recentrent sur l'axe de la filiation.

Typologie des ménages familiaux

Les recensements de population appréhendent les familles prioritairement sous l'angle du *ménage* familial, qui correspond à l'ensemble des personnes apparentées qui partagent un même lieu de résidence.

Répartition des familles françaises selon les trois grands types recensés¹⁶



16- A. Lapinte, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 1 470, 2013. Sont comptabilisés dans ce recensement les ménages comprenant au moins un enfant mineur.

Les enquêtes distinguent ici trois grands types de familles. L'appellation « famille traditionnelle » renvoie aux familles composées d'un couple d'adultes (mariés ou non) et de son(ses) enfant(s) né(s) de cette union (ou adopté(s) ensemble) partageant la même résidence principale. La « famille monoparentale » désigne, quant à elle, les ménages composés d'un parent ne vivant pas en couple et de son(ses) enfant(s). Enfin, le terme de « famille recomposée » recouvre les ménages comptant un couple et au moins un enfant né d'une précédente union de l'un des conjoints. Nous verrons plus loin que l'identification des familles selon le lieu de résidence présente de plus en plus de limites dans l'appréhension des configurations contemporaines. Cette méthode offre néanmoins une première « photographie » des familles françaises. (Voir graphique page 17.)

La répartition des familles selon ces trois types de ménage a beaucoup évolué au cours du dernier siècle. Il est difficile d'identifier finement les courbes de cette évolution, du fait de l'absence de données fiables avant les années 1990 et du caractère peu comparable des différentes enquêtes existantes¹⁷. Néanmoins, en recoupant plusieurs sources de données¹⁸, il est possible d'indiquer les tendances générales du dernier quart de siècle. Entre 1990 et le début des années 2010, la part des familles « traditionnelles » a diminué de 9 %. À l'inverse, celle des familles monoparentales a augmenté de 32 % et celle des familles recomposées de 31 %.

Il est nécessaire de préciser que les vies familiales peuvent être complexes et mouvantes, et parfois mal représentées par ces catégories. Plusieurs exemples peuvent attester de ces difficultés d'appréciation : une famille traditionnelle peut, régulièrement ou occasionnellement, devenir recomposée, lorsqu'elle accueille un enfant né d'une précédente union (par exemple pour le week-end ou une période de vacances). Un parent de famille monoparentale peut s'être remis en couple mais ne pas partager sa

17- É. Vivas, « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 1 259, 2009, p. 4.

18- C. Barre, « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 901, 2003 ; A. Lapinte, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », art. cit.



La tendance des médias à surestimer les ruptures et recompositions familiales

On entend régulièrement les médias et les professionnels de l'enfance avancer des affirmations telles que : « Un couple sur deux se sépare après quelques années », « Les enfants de parents séparés sont désormais majoritaires dans les classes d'école primaire » ou « Les familles recomposées représentent la norme actuelle ». Si les ruptures et recompositions familiales ont en effet beaucoup augmenté au cours des dernières décennies, elles sont encore loin de toucher la majorité des familles. Aujourd'hui encore, 70,4 % des ménages familiaux sont des ménages traditionnels (deux parents et leurs enfants). Trois quarts des enfants (75,2 %) qui vivent en famille vivent avec leurs deux parents (71,3 % en ménage traditionnel et 3,9 % en ménage recomposé, c'est-à-dire avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur)¹. Plus les enfants avancent en âge, plus ils sont exposés au risque de voir leurs parents se séparer ; mais, même à la veille de leurs 18 ans, la proportion d'enfants de parents séparés ne dépasse pas un tiers des mineurs.

La surestimation médiatique des ruptures et recompositions familiales trouve plusieurs explications. La première a trait à une mauvaise interprétation d'un indicateur très diffusé : l'indice de divortialité. Celui-ci met en rapport le nombre de divorces avec le nombre de mariages prononcés chaque année. Dans les années 2010 en France, ce taux tourne autour de 45 divorces pour 100 mariages, soit près d'un divorce pour deux mariages. Cet indicateur très théorique met en rapport des données hétérogènes : le nombre de divorces prononcés chaque année (quelle que soit la durée du mariage) avec le nombre de mariages annuels. L'évolution de cet indice à la hausse résulte de deux phénomènes indépendants : l'augmentation des divorces (chez des personnes issues de cohortes très diverses) et la diminution des mariages d'année en année. Dans l'extrême majorité des cas, les mariages et les divorces comptabilisés ici ne concernent pas les mêmes personnes (rares sont les couples qui se marient et divorcent dans la même année). Pourtant, certains commentateurs font une interprétation abusive

1- Insee (Recensement 2011) ; Union nationale des associations familiales, *Chiffres clefs de la famille*, Unaf, 2015.

de ces données (elle se formule ainsi : aujourd'hui, un mariage sur deux se solderait par un divorce). Ce taux ne distingue par ailleurs pas les couples avec enfants des couples sans enfants ; or, il apparaît que les seconds se séparent moins que les premiers. Enfin, cet indice ne dit rien des couples qui vivent en union libre, alors que c'est au sein de ces couples que naissent désormais plus de la moitié des enfants.

Une deuxième explication à la surestimation des ruptures et recompositions familiales tient au fait qu'elles sont proportionnellement plus importantes dans les grandes agglomérations (et singulièrement dans la capitale). La plupart des journalistes, des intellectuels et des hommes politiques vivant dans ces grandes villes, leur perception immédiate les amène à surestimer l'importance de ces phénomènes et à les généraliser à l'ensemble de la population.

Une troisième explication réside dans la surreprésentation des enfants de parents séparés et des adultes séparés dans les consultations de psychologues et de psychiatres, dans les services sociaux, dans les associations de soutien à la parentalité, dans les cabinets des avocats, etc. Cette surreprésentation – qui nous indique que les ruptures familiales continuent de créer des difficultés malgré leur banalisation² – altère la perception des professionnels qui se fondent sur leur échantillon non représentatif pour estimer la part des ruptures dans la population générale. Les psys étant fréquemment invités à s'exprimer sur ces questions, ils ont tendance à grossir l'ampleur de ces phénomènes auprès de l'opinion (et parfois à les dramatiser, étant donné qu'ils ne rencontrent que les familles en difficultés).

2- Voir Chapitre V, « Psychologie des ruptures et recompositions familiale ».

résidence principale avec son conjoint. Une famille recomposée peut ne pas apparaître dans les recensements, du fait qu'elle est l'union de deux familles monoparentales qui ne cohabitent pas ensemble au quotidien (mais se « visitent » l'une l'autre, notamment les week-ends). Une famille recomposée comptant un(des) enfant(s) d'union(s) précédente(s) et de l'union actuelle inclut virtuellement en son sein à la fois une famille recomposée et